

## **COMMUNE DE BIOZAT - COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Conseil municipal du 5 juin 2026 – 15 présents ou représentés

### **Élections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués et suppléants**

Conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

#### **Ont été élus délégués :**

- Florence BRIONNET
- Vanessa AMSELLEM
- Gilles LOTH

#### **Ont été élus suppléants :**

- Vivian PONCET
- Florence GUILLON
- Agnès DUBESSET

Les candidats ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Recensement de la population 2027**

Le Conseil municipal a désigné Madame Véronique BAREL, secrétaire de mairie, en qualité de coordonnatrice communale chargée de la préparation et du suivi des opérations du recensement de la population de 2027.

### **Référents ambroisie et surveillance des espèces à enjeux pour la santé humaine**

Le Conseil municipal a désigné Messieurs Yves GUERET, Nicolas DUVERGER et Anthony DESCHAMPS en qualité de référents communaux pour la lutte contre l'ambroisie et la surveillance des espèces présentant un enjeu pour la santé humaine.

### **Mutualité santé citoyenne**

Le Conseil municipal a décidé de renouveler le partenariat proposé par la société AXA visant à permettre aux habitants de la commune d'accéder à une offre d'assurance santé à tarif négocié. Il est précisé que la commune n'est en aucun cas mandataire de l'assureur et n'a aucun rapport financier avec la structure et les usagers et qu'il n'existe aucune exclusivité pour la société AXA. Cette décision a été adoptée par 14 voix pour et 1 voix contre.

### **Demandes de dons et subventions des établissements scolaires**

Le Conseil municipal a décidé de réserver les aides et subventions scolaires communales aux actions et projets bénéficiant aux élèves de l'école de Biozat.

En conséquence, aucune subvention communale ne sera accordée aux établissements scolaires extérieurs à la commune pour les élèves domiciliés à Biozat qui y sont scolarisés.

La séance a été levée à 21 h.